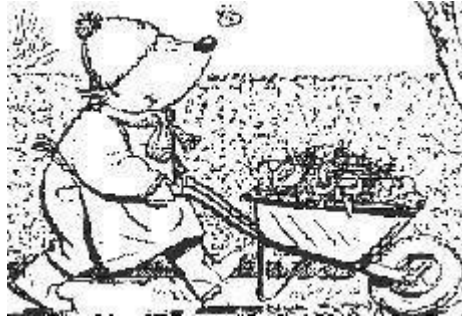


Le compostage

Cette synthèse a été réalisée par Serge Degueil à partir de la documentation technique fournie par Amandine Degueil, responsable de la gestion des déchets à Vitré (Ille et Vilaine).

1. Quelques généralités



Aujourd'hui en France, un habitant rejette en moyenne 1,1 kg d'ordures ménagères par jour, soit 3 fois plus qu'il y a 30 ans. Face à l'augmentation de cette production de déchets il est urgent de développer une gestion « à la source » de ces déchets pour prévenir leur production croissante. C'est cette démarche qui est préconisée à travers quelques textes de loi :

- la **Directive VOYNET** du 28 Avril 1998 qui fixe une priorité de valorisation matière et organique devant la valorisation énergétique avec pour impératif, au 01 Juillet 2002, la seule mise en décharge des déchets « ultimes¹ », ainsi qu'un objectif de 50% de valorisation des déchets dont le recyclage est de la responsabilité des collectivités locales ;
- la Circulaire de 2001 qui évoque les 3 principes devant fonder une valorisation biologique sûr et durable, à savoir : qualité, durabilité et information ;
- les Directives 75/442/EEC et 91/689/EEC ainsi que le règlement n°259/93 adoptés par l'Union Européenne qui renforcent l'approche du problème croissant des déchets municipaux en insistant notamment sur les principes des campagnes d'information et de prévention à l'échelle locale.

Si les collectivités locales sont responsables de la mise en œuvre de ces lois, elles ne peuvent rien faire sans nous et sans entrer dans le détail législatif voyons comment, à notre petite échelle, nous pouvons contribuer à trouver un bon équilibre dans la gestion de nos déchets, protéger l'environnement et réaliser notre petit jardin bio.

Pourquoi composter chez soi



Les déchets organiques ou bio-déchets représentent un gisement non négligeable qu'il semble opportun de prendre en compte et d'exploiter. Il faut savoir que 30% du contenu de nos poubelles est composé de déchets organiques de la maison (épluchures, fruits et légumes, restes de repas, papiers, cartons) et de déchets jardins (végétaux, tontes, tailles). Ces déchets sont facilement et naturellement recyclables.

Le compostage présente donc des enjeux tant pour la collectivité, l'habitant que pour l'environnement.

L'enjeu pour l'habitant c'est :

- Produire un amendement organique de qualité, gratuit et réutilisable dans le jardin.
- Préserver l'environnement en limitant :

Composition de notre poubelle

- les quantités de déchets à déposer à la collecte et au traitement ;
 - l'utilisation d'engrais chimiques ;
 - les feux de jardin.
- Optimiser puis réduire à terme les coûts liés à la gestion des déchets.

L'enjeu pour l'environnement c'est réduire :

- le nombre de recours à l'incinération et à la mise en décharge ;
- les quantités de bio-déchets incinérés qui pourtant peuvent être valorisées ;
- l'utilisation des engrais chimiques.

Maintenir la qualité des sols en améliorant :

- leur structure grâce à un compost naturel ;
- leurs qualités physiques et biologiques telles que la circulation et rétention de l'eau, la régénération et l'entretien de la vie.

Contribuer de façon générale au **développement durable**.

Qu'est ce que le compostage

Le **compostage** est un procédé de transformation biologique des déchets organiques du jardin et de la cuisine par des micro-organismes, tels que les vers, les champignons microscopiques ou encore les bactéries, en présence d'eau et d'oxygène. Il permet d'aboutir à un produit comparable à l'humus, utilisable pour l'agriculture et le jardinage, appelé « compost ». Le compostage est un véritable geste vert car c'est un phénomène observable dans la nature.

Le **compostage individuel** est, quand à lui, le processus par lequel les particuliers valorisent eux-mêmes leurs déchets organiques en réalisant le procédé de compostage au fond de leur jardin, en tas ou à l'aide d'un composteur.

Le compostage individuel est une méthode ancestrale et simple de gestion des déchets organiques qui apporte une solution locale et durable au problème de valorisation des déchets. Elle est réalisable à moindre coût et permet de maîtriser à long terme le coût d'élimination des déchets, tout en respectant l'environnement.

Que peut-on composter

Le tableau ci-dessous donne la liste des principaux composants qui peuvent entrer dans le compost et ceux qu'il est souhaitable de ne pas y mettre

L'aide mémoire du compostage :

DÉCHETS DE JARDIN	DÉCHETS DE CUISINE	DÉCHETS MÉNAGERS NON ALIMENTAIRES
<ul style="list-style-type: none">- tontes de pelouse- fleurs et plantes fanées, mauvaises herbes- branchages et petites tailles de haies- pailles et foin, feuilles mortes- branches broyées, écorces d'arbres	<ul style="list-style-type: none">- épluchures de fruits et légumes- fruits et légumes abîmés coupés en morceaux- marc de café et filtres, sachets de thé- restes de repas- viande, os, poisson en petites quantités- coquilles d'œuf broyées	<ul style="list-style-type: none">- fleurs et plantes d'intérieur- sciures et copeaux de bois non traités- serviettes, essuie-tout- carton et papier journal coupés en morceaux (quand le compost est trop humide)- pas de mouchoirs en papier (microbes)

Déchets bruns : riches en carbone

Déchets verts : riches en azote

Autres

REMARQUES

Pour les déchets de jardin, ne pas mettre les haies de thuya, cyprès et laurier.

Pour éviter les odeurs désagréables au printemps, enfouir la viande, le poisson, les œufs, dans un tas de pelouse. Par contre en hiver, comme la température est très basse, il n'y a pas de problèmes d'odeurs.